



Nouméa, Papeete et Mata-Utu, le 24 octobre 2022

Objet : Prorogation des aides fiscales à l'investissement locales et nationales pour les trois collectivités françaises du Pacifique

A la lecture de la première partie du Projet de Loi de Finances (ci-après PLF) proposé par le gouvernement et en application de l'article 49.3., nous avons noté que le Gouvernement avait adressé un signal positif vis-à-vis du dispositif de défiscalisation en permettant une prorogation des régimes jusqu'en 2029, mais constatons avec préoccupation que **seuls les Départements d'Outre-Mer sont concernés par cette mesure**, les textes écartant systématiquement les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique, y compris notamment dans les articles 199 undecies B qui visent les deux catégories de collectivités.

En effet, il ressort que :

- Pour les articles qui concernent uniquement les DOM, le PLF proroge la défiscalisation à 2029.
- Pour les articles qui concernent uniquement les COM, le PLF ne proroge pas la défiscalisation à 2029.
- Pour les articles qui concernent les DOM et les COM, le PLF proroge la défiscalisation à 2029 uniquement pour les DOM et pas les COM.

Ces constatations appellent plusieurs remarques :

- les dispositifs d'aide à l'investissement outre-mer sont essentiels pour nos entreprises, nos artisans, le développement de nos économies et de nos emplois. Cette aide à l'investissement est encore plus nécessaire dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique car elles ne bénéficient que très peu des subventions européennes, et sont violemment impactées par les conséquences des crises successives COVID et guerre en Ukraine ;
- nous avons bien noté que ces dispositifs seraient revus en 2023 pour en améliorer l'efficacité ce qui est une très bonne chose. Cependant, les organisations professionnelles des trois Collectivités d'Outre-mer du Pacifique ont fait savoir conjointement qu'il était indispensable de proroger sans attendre ces dispositifs car l'échéance de 2025 ne permet d'ores et déjà plus aux entreprises de planifier et lancer de nouveaux programmes d'investissements structurants pour leurs économies ;
- plus symptomatiquement le traitement différencié des DOM et des COM sur ce sujet de développement économique pose très clairement et brutalement la question **d'un Outre-Mer « à deux vitesses »**.

Si ce qui semble être un oubli n'était pas corrigé, le message adressé par ce texte aux investisseurs, à la fois locaux et nationaux, serait ainsi éminemment négatif, l'investissement étant encouragé dans les DOM, mais découragé dans les COM et ce, en l'absence totale de dispositif alternatif de soutien. Les conséquences seront désastreuses pour nos économies, et par extension sur l'emploi, sur nos territoires déjà durement touchés par la crise économique et pour certains par une crise institutionnelle.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir élargir la prorogation du dispositif d'aide fiscale à l'investissement à 2029 aux COM conformément à la rédaction adoptée pour les DOM.

Sachant pouvoir compter sur votre indéfectible soutien en faveur des entreprises, artisans et bailleurs sociaux de nos trois collectivités françaises du Pacifique, nous vous prions de croire en l'expression de notre très haute considération.

La Présidente du MEDEF
Nouvelle-Calédonie

Le Président délégué de la CPME
Nouvelle-Calédonie

Le Président de l'U2P
Nouvelle-Calédonie

Le Président de la CAP
Nouvelle-Calédonie

Le Président de la CCI
Nouvelle-Calédonie

La Présidente de la CMA
Nouvelle-Calédonie

Le Président du MEDEF
Polynésie française

Le Président de la CPME
Polynésie française

Le Président de la CCISM
Polynésie française

Les Co-présidents du CPH
Polynésie française

Le Président du SIPOF
Polynésie française

Le Président de la CCIMA
Wallis et Futuna

Destinataires :

Madame la Première Ministre
Monsieur le Président du Sénat
Madame la Présidente de l'Assemblée nationale
Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
Monsieur le Ministre délégué aux Outre-mer
Messieurs les députés de Nouvelle-Calédonie
Messieurs les sénateurs de Nouvelle-Calédonie
Messieurs les députés de Polynésie française
Madame et Monsieur les sénateurs de Polynésie française
Monsieur le député de Wallis et Futuna
Monsieur le sénateur de Wallis et Futuna

Cc : Monsieur le Président de la commission des lois
Monsieur le Président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
Madame la Présidente de la commission des affaires économiques